068-226800019-20121018-0000010582-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication: 25/10/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de

l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2012-10-6-9 Séance du jeudi 18 octobre 2012

C851 PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET) ANNUITÉ 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET): la somme totale s'élève à 369 617 €, correspondant à 85% du montant de l'annuité 2012.

Les crédits nécessaires sont imputés au programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738.

> LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1^{er} Vice-Président

> > Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions

Monsieur Le Président Conseil Général du Haut-Rhin

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

100, avenue d'Alsace 68006 Colmar Cedex

Strasbourg, le 14 septembre 2012

Dossier suivi par : R. Tissier

Tél: 03 83 17 86 24

Objet: appel de fonds MAE 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour la réalisation d'un versement d'un montant de **369 617 €** au titre des paiements MAE pour la campagne 2012.

Cette somme correspond à 85% du montant de l'annuité 2012 des dossiers engagés de 2008 à 2011.

Eau et territoire = 257 604€ AE 2008 annuité 5 AE 2009 annuité 4 AE 2009 GAL annuité 3 AE 2010 annuité 3 AE 2010 GAL annuité 3	75 573,64 25 275,68 84 672,73 48 650,00 68 892,00
Montagne vosgienne =101 2 AE 2008 annuité 5 AE 2010 annuité 3 AE 2011 annuité 2	205 2 403,52 115 920,00 741,29
PRM =10 808 AE 2010 annuité 3 AE 2011 annuité 2	12 075,69 640,09

En parallèle de ce courrier, un fichier détaillant individuellement les paiements réalisés et état de trésorerie au 1er août 2012 est adressé à vos services techniques.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Déléguée régionale

Francine MEIER